Protection juridique pour les entreprises

Défendez vos intérêts

Les litiges avec des employés, des bailleurs, des fournisseurs ou des clients comportent un risque financier difficilement quantifiable pour une entreprise. Les risques liés aux activités internationales, la perte d'exploitation, la rupture de la chaîne d'approvisionnement, la législation en constante évolution, l'utilisation abusive des données, les risques de réputation et la fraude gagnent également en importance. L'assurance de protection juridique est donc une composante majeure de la planification des coûts d'une entreprise.

Risques

- Changements législatifs
- Utilisation abusive des données
- Atteintes à la réputation
- Fraude
- Non-respect du contrat
- Frais élevés non budgétisables
- Poursuites

Prise en charge des frais

- Conseil juridique et représentation
- Honoraires résultant du recours à un avocat
- Frais d'expertise
- Frais de justice et de procédure
- Dépens alloués à la partie adverse
- Cautions pénales destinées à éviter une détention préventive (avances sur prestations)
- Frais de médiation

Risques juridiques calculables

Conseil et représentation par des juristes et avocats internes et externes

Couverture mondiale

AXA ARAG

réinventons
la protection juridique

Protégez ce qui vous est précieux

Vous pouvez vous concentrer en toute sérénité sur votre activité professionnelle en ayant la certitude que votre partenaire défend vos intérêts avec professionnalisme et prend en charge les frais occasionnés. En outre, nos avocats vous conseillent rapidement par téléphone pour toute question juridique.

Protection juridique d'entreprise

La couverture de base vous offre à elle seule une protection déjà très étendue.

Prestations assurées	Somme d'assurance max. en CHF
✓ Droit du travail	1 million
✓ Droit du bail à loyer et du bail à ferme	1 million
✓ Maîtres de l'ouvrage	50 000
✓ Droit de la responsabilité civile et réparation morale (y compris aide aux victimes)	1 million
✓ Procédures pénales et administratives	1 million
✓ Autorisations	1 million
✓ Droit des assurances	1 million
✓ Droit de voisinage	1 million
✓ Expropriation	1 million
✓ Propriété (y compris propriété par étages) et droits réels	1 million
✓ Mobilier, équipements et entretien	1 million
✓ Voyages d'affaires	1 million
✓ Protection des données	50 000
✓ Loi sur les cartels	50 000
✓ Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite	1 million
✓ Loi sur les travailleurs détachés	50 000

Exemples

« Une collaboratrice a démissionné. Après son départ, elle fait valoir des prétentions salariales élevées ainsi que des heures supplémentaires. »

« L'imprimante que nous louons est en panne depuis trois jours. Malgré nos demandes répétées, Bureautech SA ne réagit pas. »

« Nous prévoyons de rénover notre bâtiment industriel. Un de nos voisins estime que les distances réglementaires ne sont pas respectées et fait opposition à notre projet dans la procédure de permis de construire. »

« Un incendie s'est déclaré dans mon atelier pendant des travaux de soudure. Les pompiers ont pu rapidement le maîtriser. Mais je suis accusé d'avoir causé un incendie par négligence. »

Protection juridique pour les bailleurs

La couverture complémentaire à l'assurance de protection juridique d'entreprise vous protège en tant que bailleur d'immeubles, à loyer ou à ferme.

Prestations assurées	Somme d'assurance max. en CHF
✓ Bailleurs	150 000

Exemples

« Un de nos locataires ne paie plus son loyer depuis plusieurs mois. Malgré nos rappels et la résiliation de la location de l'entrepôt, il n'a toujours pas évacué les lieux. »

« Notre entreprise de construction possède un immeuble dont nous donnons les appartements en location. Après l'installation de nouvelles cuisines, nous avons informé nos locataires que nous augmentions les loyers. Ils s'y sont opposés devant l'autorité de conciliation. »

Protection juridique en droit de la personnalité et Internet

Contenus en ligne portant atteinte à la personnalité, usurpation d'identité et litiges issus de contrats avec des fournisseurs Internet sont devenus monnaie courante à l'ère du numérique. Cette assurance complémentaire à la protection juridique d'entreprise vous offre une couverture optimale.

Prestations assurées	Somme d'assurance max. en CHF
✓ Droit de la personnalité	20 000
✓ Usurpation d'identité	20 000
✓ Utilisation abusive de cartes de crédit	20 000
✓ Droit des contrats	20 000
✓ Domaine Internet	20 000

Exemples

« Notre hôtel Plein soleil a fait l'objet d'un commentaire désastreux laissé par l'un de nos clients sur un site d'évaluation externe. Il y explique en particulier que nos chambres grouillent de cafards. Le siège du site en question se trouve en Angleterre et notre client est originaire d'Allemagne. »

« Après ma visite dans un hôtel pour un séminaire, le réceptionniste a utilisé ma carte de crédit pour s'acheter des vêtements. »

Protection juridique contractuelle

L'activité de toute société repose sur des contrats. Le non-respect de ceux-ci peut avoir de lourdes répercussions financières. Afin de vous en protéger, nous vous proposons la protection juridique contractuelle en complément à la protection juridique d'entreprise.

Prestations assurées	Somme d'assurance max. en CHF
✓ Contrats relevant du droit des obligations	200 000
✓ Droit des sociétés Responsabilité des associés d'une SA – Différends entre associés d'une Sàrl ou d'une coopérative – Responsabilité des organes – Ordonnance sur le registre du commerce	50 000
✓ Droit des sociétés Droit fiscal	50 000
✓ Loi sur l'information des consommatrices et consommateurs	50 000
✓ Loi concernant la surveillance des prix	50 000
✓ Concurrence déloyale	150 000
✓ Droit des marques, droit du design, droit d'auteur	150 000
✓ Droit des brevets et des licences	20 000
✓ Fournisseurs de prestations médicales – Evaluation d'économicité TARMED	250 000
✓ Informations économiques	200 par an

Exemples

« Je dirige un magasin dans lequel je vends des pâtisseries. Mon contrat de franchise m'oblige à respecter certaines règles de procédure et de marketing. Mon franchiseur se plaint de l'étendue de ma publicité. »

« Nous avons créé un site Web pour notre PME et l'avons agrémenté de quelques photos trouvées sur Internet. Une agence de photos nous a contactés pour exiger le retrait de ces images et le versements de dommages-intérêts. »

« Nous avons monté dans les délais prévus une cuisine dans la maison familiale d'un de nos clients. Celui-ci nous attaque désormais pour mauvaise exécution des travaux. »

Protection juridique pour le recouvrement

Afin d'éviter de fastidieuses procédures de poursuite et les coûts qu'elles entraînent, nous vous proposons la protection juridique pour le recouvrement en complément à la protection juridique contractuelle.

Prestations assurées	Somme d'assurance max. en CHF
✓ Recouvrement de créances non litigieuses découlant de contrats avec des clients	50 000

Exemples

« Mon client ne règle pas sa dette de 1000 CHF. D'après le contrat de vente, cette somme m'est due, mais il ne paie pas malgré mes mises en demeure. »

Protection juridique automobile

Que votre parc automobile se compose de voitures de tourisme, de camionnettes de livraison, de camions, d'engins de chantier ou d'autocars, il est important de bien assurer tous les véhicules qui roulent au nom de votre société. C'est le seul moyen de circonscrire les risques de litiges concernant vos véhicules ainsi que leurs conducteurs et passagers.

Prestations assurées	Somme d'assurance max. en CHF
✓ Droit de la responsabilité civile et réparation morale (y compris aide aux victimes)	1 million
✓ Procédures pénales et administratives	1 million
✓ Droit des assurances	1 million
✓ Propriété et droits réels	1 million
✓ Voyages d'affaires	1 million
✓ Droit des contrats portant sur des véhicules	1 million
✓ Imposition des véhicules	1 million
✓ Frais de procédure pour ordonnance pénale et retrait de permis	500

Exemples

« Un de mes chauffeurs est impliqué dans un accident de la circulation. Malgré l'incertitude sur sa faute, il y a eu dénonciation par la police. »

« Après un accident dans mon atelier, j'ai conduit mon collaborateur blessé à l'hôpital. Comme il s'agissait d'une urgence, j'ai dépassé la vitesse autorisée. Et j'ai reçu une amende. »

« Notre responsable de vente s'est retrouvé impliqué dans un accident lors d'un voyage d'affaires. Il n'est pas responsable mais souffre de séquelles au bras. »

Accès gratuit à MyRight.ch

Portail juridique en ligne

Accès et téléchargements illimités 24 heures sur 24. Convivialité, confidentialité et actualité garanties: connectez-vous et profitez-en!

Multiples possibilités

- Réponses aux questions juridiques les plus courantes
- Consultation de documents juridiques types
- Etablissement de contrats personnalisés de manière interactive

De bons conseils quoi qu'il arrive

Grâce aux modules de base et aux modules complémentaires, vous pouvez adapter votre protection juridique en toute flexibilité en fonction des besoins de votre entreprise.

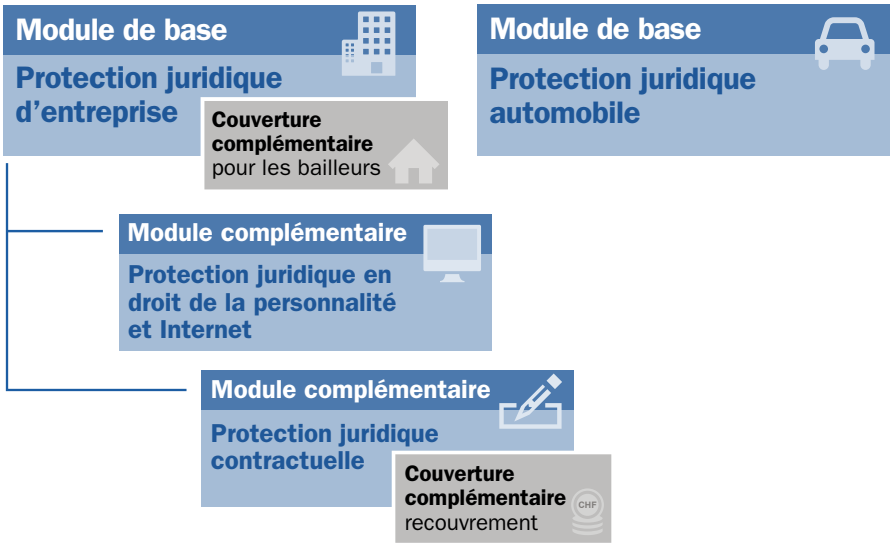

Votre avantage

Informations économiques
La conclusion d'un contrat de protection juridique vous habilite à demander des renseignements en ligne sur la solvabilité de particuliers et d'entreprises en Suisse pour un montant de 200 francs par année d'assurance.

Couverture mondiale
Nous sommes à vos côtés dans le monde entier dans les domaines juridiques suivants:

- Droit du travail
- Droit de la responsabilité civile et réparation morale
- Procédures pénales et administratives
- Voyages d'affaires
- Contrats

De bons conseils en tout temps
Pour les cas juridiques assurés, nous nous tenons à votre disposition par téléphone au 0848 11 11 00.

Les assurances de protection juridique d'AXA-ARAG vous garantissent une assistance juridique professionnelle et vous protègent des conséquences financières liées à un litige.

AXA-ARAG Protection juridique SA
Affolternstrasse 42
Case postale 6944
8050 Zurich
Téléphone 0848 11 11 00
Fax 058 855 96 00
AXA-ARAG.ch

8005662 – 10.15

réinventons
la protection juridique